COMPTE RENDU DE POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL SUR L'ANNÉE 2023

Objet

Conformément aux dispositions de l'article R. 533-16 § II du Code Monétaire et Financier, GESTYS porte à votre connaissance le compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial pour l'année 2023.

Ce compte-rendu présente l'exercice effectif des droits de vote attachés aux titres détenus par les FIA gérés par GESTYS.

1. Mode d'exercice des droits de vote

En 2023, GESTYS a décidé de ne pas participer physiquement aux assemblées générales. Compte tenu de sa taille, elle a préféré déléguer cette responsabilité par procuration aux dirigeants des sociétés dont les titres figurent à l'actif des FIA qu'elle gère.

GESTYS suit de près les comportements des sociétés émettrices et veille à ce que les décisions prises respectent l'intérêt des porteurs, notamment en soutenant ou en recommandant le rejet de résolutions jugées non conformes à cet intérêt.

Exercice des droits de vote
À ce jour, les droits de vote exercés par GESTYS portent uniquement sur les instruments financiers français.
Le dépositaire CIC transmet à GESTYS les éléments nécessaires pour voter par procuration, avant la date limite prévue. Ces bulletins sont ensuite transmis aux dirigeants des sociétés dont les titres figurent à l'actif des portefeuilles des FIA gérés par GESTYS.

En revanche, GESTYS a fait le choix de ne pas exercer les droits de vote attachés aux instruments financiers étrangers inscrits à l'actif des FIA dont elle assure la gestion.

Votes délégués
Le CIC transmet à GESTYS les convocations et documents relatifs aux assemblées générales des sociétés en portefeuille. Ces documents sont remplis et signés dans les délais impartis, avec, en 2023, un pouvoir exclusivement accordé au président de l'assemblée générale.
Ces documents sont archivés au format papier et numérique, organisés par fonds et référencés depuis plusieurs années.

Suivi des votes non délégués
Conformément à la politique d'engagement actionnarial, GESTYS n'exerce pas, ni ne délègue, les droits de vote pour les instruments financiers étrangers. Cette décision repose sur le fait que ces sociétés sont généralement des grandes capitalisations où le poids de GESTYS en représentation est infinitésimal.

Suivi des résultats des votes
GESTYS soutient généralement les résolutions proposées par les équipes dirigeantes des sociétés en portefeuille, sauf situation particulière qui ne s'est pas avérée jusqu'à présent, y compris en 2023.
Les résultats des votes délégués sont suivis via les plateformes en ligne des sociétés, qui publient les résolutions

adoptées à l'issue des assemblées générales. Cette démarche permet à GESTYS de s'assurer que les décisions prises sont conformes aux orientations exprimées.
Les décisions d'investissement et de vote visent à garantir une gestion impartiale et alignée sur les intérêts des porteurs.

2. Explication des choix effectués sur les votes les plus importants

GESTYS exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds qu'elle gère dans l'intérêt exclusif des porteurs de ces fonds, en s'appuyant sur les recommandations de l'AFG en matière de gouvernance d'entreprise.

GESTYS veille à ce que les sociétés émettrices respectent les principes suivants :
- Le respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires ;
- La transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires ;
- L'équilibre des pouvoirs entre les organes de direction ;
- Le soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

3. Recours éventuels à des conseillers de vote

En 2023, GESTYS n'a pas eu recours à des conseillers ou à des services d'agence de conseil en vote.

4. Orientation des votes exprimés durant les Assemblées Générales

Au cours de l'année 2023, GESTYS a choisi de ne pas participer directement aux votes lors des Assemblées Générales des actionnaires des sociétés émettrices des FIA qu'elle gère.

A ce jour, GESTYS gère 3 FIA (FIVG) :
- GESTYS SANTE BIOTECH (agréé le 5 avril 2001) ;
- GESTYS NUTRITION SANTE BIEN ETRE (agréé le 10 décembre 2019) ;
- GESTYS VALEURS FAMILIALES (agréé le 23 décembre 2010).

Il est à noter que les parts détenues dans le capital des sociétés émettrices dont les titres sont inscrits au portefeuille de chaque FIA est d'une proportion faible.
Compte tenu des points énoncés ci-avant, GESTYS a fait le choix de ne pas exercer directement les droits de vote aux assemblées générales des sociétés émettrices.

5. Situation de conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2023, GESTYS n'a pas connu et/ou identifié de situations de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les FIA.

Accessibilité et révision du compte rendu de politique d'engagement actionnarial

Le compte rendu de politique d'engagement actionnarial est mise à disposition du public sur le site internet de GESTYS, dans la section Informations Réglementaires, ou adressée à tout porteur qui en ferait la demande auprès de la société de gestion.

Le compte rendu de politique d'engagement actionnarial fait l'objet d'une révision annuelle par la Société de Gestion

Mise à jour : Novembre 2024

Plus d'information disponible sur simple demande auprès de GESTYS